CODE VESTIMENTAIRE ÉCOLE JEAN-FORTIN-LA SOURCE

L'école est un milieu d'apprentissage où le respect des autres se démontre aussi par nos choix vestimentaires.

Je porte des vêtements convenables. Je retire chapeau et casquette à l'intérieur de l'école.



- · Mon pantalon et/ou mon chandail recouvrent le bas du dos et le ventre.
- Mon chandail ou ma camisole a des bretelles d'environ un pouce ou plus et cache mes sousvêtements.
- Ma jupe, ma robe ou mes culottes courtes doivent être pas plus que deux pouces au-dessus de la mi-cuisse.
- · Mon chandail est sans message ou images inappropriés (caractères violents, têtes de mort, etc.)
- Des pantalons moulants du genre « leggings » sont permis s'ils sont opaques (avec chandail qui couvre les fesses).
- En tout temps, les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.

En éducation physique:

- · Avoir des espadrilles et des vêtements appropriés pour l'activité physique.
- Enlever ou recouvrir tous bijoux qui pendent et/ou accessoires qui posent un risque de blessure lors d'activité physique (ex, montre, boucles d'oreilles, anneaux, collier, etc.).
- Les cheveux longs doivent être attachés afin de dégager la vue (élastique ou bandeau en tissu).



Bien identifier les objets personnels de vos enfants. L'école ne se tient pas responsable des objets perdus. Les cellulaires et aud.

Les cellulaires et autres appareils électroniques sont interdits en tout temps.

